

# Eclairage

## Choix des lampes

Afin d'obtenir un éclairage répondant aux normes et adapté aux résidents, il faut utiliser un éclairage indirect principal ou un plafonnier de grande surface. Les spots intégrés au plafond, appelés downlights, ne conviennent pas car ils aveuglent les personnes assises et apportent un éclairage irrégulier, surtout dans les zones hautes.

## Eclairage horizontal

Là où vivent des personnes âgées ou malvoyantes, la puissance d'éclairage horizontal moyenne doit atteindre une valeur de 300 à 500 lux au sol en fonction du lieu d'utilisation. De manière générale, il convient de respecter les exigences de la directive SLG 104 «Eclairage adapté aux personnes âgées et malvoyantes dans les locaux intérieurs», et il faut par exemple veiller à ce que l'éclairage reste suffisant dans la douche même lorsque le rideau est tiré.

## Eclairage vertical.

L'éclairage vertical au niveau de la tête (160 cm debout ou 120 cm assis) ne doit pas être inférieur à 200 lux pour les personnes âgées ou malvoyantes. C'est important pour reconnaître les visages, lire sur les lèvres ou identifier le contenu d'une armoire.

## Couleur de lumière/indice de rendu des couleurs

La couleur de lumière blanc neutre (4000 kelvins) est recommandée, avec un indice de rendu des couleurs CRI/Ra d'au moins 90. Plus le rendu des couleurs de la source lumineuse est bon, plus les changements de peau seront détectables, par exemple.

## Homogénéité

La puissance de l'éclairage doit être aussi homogène que possible dans la salle de bains. Dans les logements de personnes âgées ou malvoyantes, il faut obtenir une homogénéité  $U_0$  de 0,6. Dans tous les autres endroits, cette valeur doit être d'au moins 0,4. Une homogénéité  $U_0$  de 0,6 signifie que la valeur d'éclairage minimale mesurée au sol peut être inférieure d'au maximum un facteur 0,6 à l'éclairage moyen exigé. Si on exige un éclairage moyen de 500 lux dans les sanitaires, la valeur mesurée la plus basse doit être de 300 lux ( $500 \text{ lux} \times 0,6$ ).

## Eblouissement

Les personnes âgées et malvoyantes sont particulièrement sensibles à l'éblouissement. Les sources de lumière ponctuelles telles que les spots et les lampes halogènes sans couvercle à microprismes ou de verre mat ne conviennent donc pas pour l'éclairage dans les maisons de retraite, les centres de soins et partout où séjournent des personnes âgées ou malvoyantes.

## Lumière de nuit – réduction de la luminosité de nuit

Dans les maisons de retraite et les centres de soins, un éclairage de nuit permet d'utiliser les toilettes sans avoir à allumer l'éclairage très clair de la pièce. Ceci évite d'être ébloui en venant d'une pièce sombre. Il est également possible d'étudier une réduction automatique de la puissance d'éclairage pendant la nuit.